

# Compte rendu de la séance du Vendredi 13 avril 2025 à 19 h

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.

**Présents :** Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Philippe WITASSE.

**Absentes représentées :** Maud PROTAT-KOFFLER représentée par Philippe WITASSE.

**Absents :** Rémy GUYOT, Caroline TEIXEIRA.

**Secrétaire de séance :** Christophe NION

## ORDRE DU JOUR :

1. CONVENTION PRESTATAIRE RESTAURATION SCOLAIRE
2. RENOUVELLEMENT CONVENTION SERVICE CIVIQUE ACM
3. COMMEMORATION CAMP ST MAURICE
4. DEMANDE DE PARTICIPATION PLAQUE VIGNOT
5. QUESTIONS DIVERSES

### 1. CONVENTION PRESTATAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

• Alors que la Trésorerie payait régulièrement les factures de la société API pour la fourniture des repas de la cantine et cela depuis des années, sans difficulté notifiée, ce printemps elle a bloqué les paiements parce que la convention fonctionnait en tacite reconduction sans date de fin. Pour pouvoir continuer à payer ce prestataire, qui donne satisfaction, il est donc nécessaire de valider une nouvelle convention. Le Maire présente la nouvelle rédaction, en particulier celle de la clause en question qui comporte une date de fin de validité de la convention au 31 août 2028. Cela signifie que, pour la cantine à partir du 1er septembre 2028, il faudra organiser une mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention reconductible jusqu'au 31 août 2028.

• Le Maire présente également l'avenant avec la nouvelle tarification proposée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme suit :

ANCIENS TARIFS	TTC	NOUVEAUX TARIFS	TTC
REPAS MATERNELLE	3,36 €	REPAS MATERNELLE	3,42 €
REPAS PRIMAIRE	3,41 €	REPAS PRIMAIRE	3,47 €
GOÛTER 2 ELEMENTS	0,83 €	GOÛTER 2 ELEMENTS	0,84 €

• Le Maire explique que les augmentations du prestataire de la restauration scolaire n'ont pas été répercutées sur les prix payés par les parents depuis deux ans, et qu'il paraît judicieux d'effectuer une hausse de ces tarifs compte tenu des coûts de fonctionnement de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer de nouveaux tarifs pour les parents, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme suit :

TARIFS CANTINE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025		
QUOTIENT FAMILIAL	PREMIER ENFANT	A PARTIR DU DEUXIEME ENFANT
De 0 à 700	4,00 €	3,70 €
De 701 à 900	4,10 €	3,80 €
De 901 à 1000	4,20 €	3,90 €
De 1001 à 1501	4,30 €	4,00 €
à partir de 1502	4,40 €	4,10 €

Il est précisé qu'un tarif de 9 € par repas sera appliqué pour tout enfant non inscrit au préalable au service de restauration scolaire, mais dont les parents souhaitent le greffer à l'effectif prévu (dans la mesure du possible).

## 2. RENOUELEMENT CONVENTION SERVICE CIVIQUE A.C.M.

La convention Service Civique de l'A.C.M. arrivant à terme, la directrice de l'A.C.M. demande au conseil municipal s'il veut bien renouveler cette dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite renouveler la convention de service civique pour l'A.C.M.

## 3. COMMEMORATION CAMP DE ST MAURICE

Dans la continuité des décisions précédentes du conseil, le Maire a besoin de délibérations du conseil pour la commande des deux plaques commémoratives. Pour la plaque principale, il y a trois devis.

- a) Devis de Roc-Eclerc pour une plaque de 150 cm x 60 cm, épaisseur 4 cm avec texte et gravure d'une photographie ancienne du camp : 4 460 € TTC.
- b) Devis de GESSERAND pour une plaque de 150 cm x 60 cm, épaisseur 20 mm avec texte mais sans gravure d'une photographie : 6 916,62 € TTC.
- c) Devis des PFG pour une plaque de 150 cm x 60 cm, épaisseur non précisée, avec texte mais sans gravure d'une photographie : 3 243 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise ROC-ECLERC pour un montant de 4 460 € TTC.

Pour la plaque secondaire, un seul devis a été obtenu pour un montant de 361,42 € TTC. Le Maire présente un projet de texte.

Le conseil municipal souhaite modifier le texte, un autre devis sera alors demandé.

Dans le cadre de sa délégation, le Maire informe le conseil qu'il a passé commande du socle du monument à la société Millet (coût : 1 536 € TTC) en même temps que la réalisation des dalles pour le chenil et pour les bancs à côté des jeux (coût : 2 988 € TTC), pour la pose du réservoir de recueil des eaux pluviales des toits de l'école/ACM, déjà acheté mais pas encore opérationnel (coût : 1 123,20 € TTC). Ces travaux étant groupés avec le changement de la fosse d'assainissement des eaux usées de l'ensemble école + mairie (déjà accepté par le conseil), il n'y aura qu'un seul déplacement de matériel, réduisant ainsi le coût global.

Pour le monument, des poutres en chêne ayant un temps de séchage important pour réduire le risque de déformation dans le temps ont été achetées pour un coût de 664,80 € TTC.

Pour les soutenir, un cadre métallique sera fixé dans le socle. Ce cadre, construit par l'employé communal, sera traité en thermolaquage comme les lettres pour la salle « Michel Bertrand » de façon à le protéger.

La Maire signale que des personnes font des dons pour aider au financement de ce monument. Il les en remercie.

Le camp de Saint Maurice était associé à celui de Saint Denis Les Sens. Le Maire indique qu'il est en contact avec l'édile de cette commune qui pourrait participer financièrement à cette opération.

### **3. DEMANDE DE PARTICIPATION PLAQUE VIGNOT**

L'association des Amis de la Chapelle a acheté une plaque commémorative pour le bâtiment du Vignot qui a été inaugurée le 7 juin 2025 pour un montant de 5 004,84 € TTC. Monsieur MILLAT Pierre, président de l'association demande à la commune une participation financière.

Le conseil municipal considère qu'il serait normal que la commune participe puisque le maquis du Vignot fait partie de l'histoire du village. Il souhaite apporter une subvention à la même hauteur que celle de la C.C.V.P.O., soit la somme de 500 €. La ligne « subvention » du budget étant insuffisante pour couvrir cette dépense, le Maire va étudier comment mettre en œuvre cette décision du conseil.

Il est proposé que l'ancienne plaque du Vignot qui est ainsi remplacée soit récupérée et installée au cimetière près de la tombe de Maurice BORD. Il faudra étudier la possibilité de la modifier pour mettre à jour la liste des noms qui y sont inscrits.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ GROUPE DE TRAVAIL**

Il est demandé de mettre à jour la liste des membres du groupe de travail « vitesse et ruissellement », certaines personnes intéressées ont indiqué à Séverine FRABOT ne pas avoir reçu l'annonce de la création de ce groupe.

#### **➤ FESTIVITES 13/14 JUILLET 2025**

Le Maire rappelle les festivités des 13 et 14 juillet 2025, avec repas, feu d'artifice et retraite aux flambeaux le 13 au soir, avec jeux habituels le 14 après-midi.

➤ FESTIVITES DE LA ST MAURICE 2025

La fête de la St Maurice aura lieu le 27 septembre 2025.

➤ INDEMNITES KILOMETRIQUES ELUS

Les membres du conseil municipal qui effectuent des déplacements pour représenter la commune dans des réunions (Viv'eau en particulier) souhaiteraient être indemnisés des frais kilométriques. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette demande conforme à l'article L2123-18-1 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 19 H 50.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

